

Liaison Ferroviaire Transalpine Lyon-Turin

Avant-projet sommaire de la section Lyon-Montmélian

Avant-projet sommaire de la section Montmélian - Saint-Jean-de-Maurienne

Etudes préliminaires d'une liaison fret, entre le secteur d'Ambérieu-en-Bugey et Saint-Jean-de-Maurienne

Etudes préliminaires de l'aménagement du Sillon Alpin, entre Aix-les-Bains, Annecy et Genève

Bilan de la Consultation

(de novembre 1997 à janvier 1998)

SYNTHESE

Avril 1998

TABLE DES MATIERES

DONNEE GENERALES	p. 3
Chronologie	p. 3
Données générales sur la consultation	p. 4
Forme, contenu du dossier et déroulement de la consultation	p. 4
Avis général sur le projet soumis à la consultation	p. 5
Priorités générales.....	p. 5
Modification du cahier des charges, phasages.....	p. 5
Etudes complémentaires	p. 5
Avant-Projet Sommaire LYON - TURIN	p. 6
Secteur « des raccordements ouest »	p. 6
Secteur du nord Isère	p. 8
Secteur de l'« Avant-pays Savoyard ».....	p. 10
Secteur de la Combe de Savoie.....	p. 11
Avant-Projet Sommaire MONTMELIAN - SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	p. 13
Priorité à la fonction internationale	p. 13
Etudes Préliminaires ligne Fret.....	p. 13
Choix des tracés d'APS en Maurienne	p. 14
Etudes Préliminaires LIGNE FRET	p. 15
Choix du fuseau	p. 15
Utilisation des lignes existantes.....	p. 17
Projet de service d'autoroute ferroviaire.....	p. 17

Etudes Préliminaires SILLON ALPIN	p. 19
Choix du fuseau entre Aix-les-Bains et Annecy	p. 19
Choix du fuseau entre Annecy et Genève	p. 20
Aménagement des lignes existantes du Sillon Alpin Nord	p. 20
Modernisation et électrification de la ligne Montmélian - Grenoble	p. 21
Dossier fonctionnel : « Amélioration et utilisation des Lignes Existantes »	p. 21
Annexes	p. 22

DONNEES GENERALES

Chronologie.

Les études relatives à la liaison ferroviaire transalpine, engagées conformément aux décisions ministérielles du 7 février 1994 et du 14 avril 1995, concernent d'est en ouest cinq départements : le Rhône, l'Ain, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie .

Elles se situent au stade d'Avant-Projet-Sommaire pour la liaison voyageurs entre Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne, au stade préliminaire pour la nouvelle liaison fret entre le secteur d'Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rémy-de-Maurienne et pour l'aménagement du sillon alpin nord entre Aix-les-Bains, Annecy et Genève .

Fin 1996, un dossier synthétisant ces études a été officiellement soumis à l'avis des services de l'état (**Annexe 1**) . Cette consultation qui s'est déroulée jusqu'à la fin janvier 1997 a permis en intégrant les observations formulées, d'adapter puis de finaliser les documents soumis à la consultation des élus, acteurs socio-professionnels et associations .

Daté d'avril 1997, ce dossier comprend :

- un sous-dossier de présentation générale,
- un sous-dossier consacré à l'aménagement des lignes existantes et à leurs possibilités d'améliorations,
- cinq sous-dossiers sectoriels se rapportant à l'axe Lyon - Saint-Jean-de-Maurienne,
- un sous-dossier consacré à l'aménagement du sillon alpin entre Aix-les-Bains, Annecy et Genève,
- un sous-dossier d'étude d'une liaison fret entre le secteur d'Ambérieu-en-Bugey et Saint-Rémy-de-Maurienne .

Cette consultation a donné lieu à des réunions d'information générale dans chacune des préfectures et sous-préfectures concernées jusqu'à fin novembre 1997, en présence de l'ensemble des personnes et organismes consultés.

D'autres réunions d'information plus spécifiques, ont également été organisées à la demande de plusieurs municipalités, chambres consulaires ou associations.

C'est ainsi que pendant toute la durée de la consultation les représentants de la DRE, de RFF, du GIP Transalpes et de la SNCF ont animé plus de 60 réunions qui se sont tenues dans l'ensemble des départements concernés, en présence de nombreux riverains, (plus de 700 à Rumilly). (**Annexe 2**).

Dès les premières réunions générales, les personnes consultées ont exprimé de façon quasi systématique le souhait de prendre connaissance de l'expertise menée sous la responsabilité du Conseil Régional, sur le projet Lyon - Turin, avant de se prononcer ou de délibérer sur le dossier réglementaire.

Cette expertise, réalisée de mai 1997 à septembre 1997 sur les études SNCF par un groupe d'experts indépendants a abouti à un rapport présenté en commission permanente du Conseil Régional courant octobre 1997 puis largement diffusé à l'ensemble des entités concernées par la consultation (**Annexe 3**).

Données générales sur la consultation.

La consultation des élus, acteurs socio-professionnels et associations, lancée par le Préfet de la Région Rhône-Alpes le 17 octobre 1997, (**Annexe 4**), s'est terminée le 31 janvier 1998, après une prolongation d'un mois demandée par de nombreuses associations en raison de la complexité du dossier et du délai nécessaire à l'étude du rapport de l'expertise indépendante.

Le dossier ayant servi de support à cette consultation a été adressé à **737** entités (hors services de l'état), se répartissant en 426 communes, 56 collectivités, 65 élus nationaux, régionaux et départementaux, 100 acteurs socio-professionnels et organismes consulaires et 90 associations..

451 réponses ont été adressées aux préfets de Département, émanant de 290 communes, 24 élus, 44 acteurs socio-professionnels et 61 associations . Le taux de réponse étant ainsi de 61% .

Ce taux est de 78% dans le département de l'Ain, 71% en Savoie, 59% en Isère, 53% en Haute-Savoie et 24% dans le Rhône .

Forme, contenu du dossier et déroulement de la consultation.

Les critiques formulées par une quarantaine d'entités consultées, portent principalement sur la faiblesse des données économiques contenues dans le dossier et pour les communes concernées par l'aménagement des lignes existantes, sur l'absence d'information préalable (critique partagée sur ce second point par le Conseil Général de l'Isère) .

En revanche, quelques témoignages de satisfaction sur le travail réalisé et la qualité du dossier sont à prendre en compte .

Avis général sur le projet soumis à la consultation.

Plus de 40% des réponses recueillies formulent explicitement un avis favorable au projet soumis à la consultation . Les enjeux internationaux et régionaux de cette liaison sont très fréquemment mis en évidence, alors que la dimension nationale du projet n'est pratiquement jamais évoquée.

Priorités générales.

Plus de 40% des avis s'expriment sur la priorité qui doit être donnée à la réalisation du tunnel de base, au fret et au maintien de l'aspect international de la liaison .

En conséquence, une opposition à un phasage dans les décisions de réalisation de ce projet se dégage très nettement . En revanche un échelonnement des travaux apparaît réaliste et opportun .

Modification du cahier des charges, phasages.

30% d'avis demandent une modification du cahier des charges, dont 14% (parmi lesquels la quasi-totalité des avis de la Combe de Savoie et de la Haute-Savoie) en vue de l'approfondissement des études de la variante de Chambéry Nord. Le raccordement à Saint-André-le-Gaz, qui y est associé, est également à étudier.

Le projet de phasage à Lépin-le-Lac est rejeté à la quasi unanimité des avis qui l'évoquent.

Etudes complémentaires.

La mise au même niveau des études concernant le fret et les voyageurs, (notamment pour la variante Bauges) ainsi que l'approfondissement des études socio-économiques font l'objet d'une très forte demande .

Les avis portent également, largement, sur la réalisation rapide de l'électrification de la ligne Grenoble - Montmélian, sur l'aménagement de la ligne entre Grenoble et Valence, sur l'aménagement de la ligne du Haut Bugey pour la desserte de Genève et de la Haute-Savoie du nord.